



LE DEVOIR

Gagliano: les soupçons se vérifient Son sous-ministre confirme l'ingérence politique dans les commandites

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le tristement célèbre programme des commandites subissait l'influence politique constante du ministre des Travaux publics de l'époque, Alfonso Gagliano, ce dernier étant en contact direct et régulier

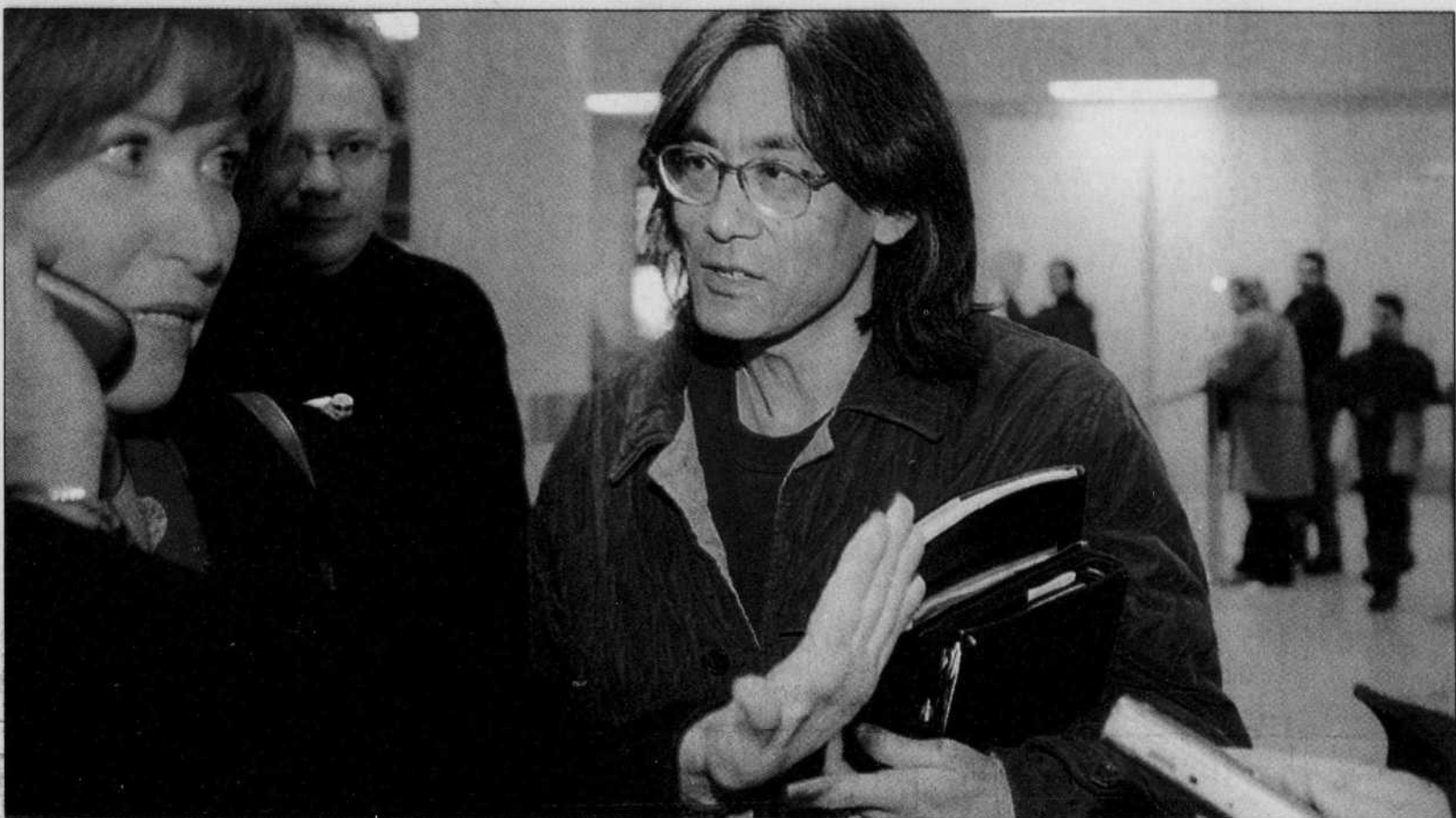
avec la petite équipe qui en était responsable. Cette fois, c'est le sous-ministre de M. Gagliano lui-même qui le reconnaît, accréditant les hypothèses véhiculées depuis longtemps par l'opposition. L'état se resserre maintenant sur l'ambassadeur déchu...

Ran Quail, fonctionnaire aujourd'hui à la retraite, a été le sous-ministre de Travaux publics de 1993 à

2001, soit pendant toute l'existence du programme de commandites dans sa version initiale (la version qui s'est attiré les foudres de la vérificatrice générale). Comparissant hier devant le comité des Comptes publics qui mène son enquête sur le programme, M. Quail a vidé son sac: il a expliqué que le programme, et particulièrement sa structure distincte (il était

géré en vase clos par une petite équipe indépendante, la Direction générale des services de coordination des communications ou DGSCC), était d'abord et avant tout le fruit d'une volonté politique. «Au niveau politique du gouvernement, ils voulaient aller de l'avant.

VOIR PAGE A 8: GAGLIANO



Le nouveau directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Montréal, Kent Nagano, est arrivé hier soir à l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau en vue de sa nomination officielle ce matin. À gauche du chef se trouvent Madeleine Careau, directrice générale de l'OSM, et Christophe Huss, collaborateur du Devoir. M. Nagano n'a voulu répondre à aucune question des journalistes.

Le chef est là!

Kent Nagano sera nommé aujourd'hui directeur artistique de l'OSM

CHRISTOPHE HUSS

Avec son bord Kent Nagano, le vol AC 798 en provenance de Los Angeles a atterri hier soir à 17h53 à l'aéroport de Dorval. Futur acteur principal de la scène musicale québécoise, le chef d'orchestre sera nommé officiellement aujourd'hui directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal. Hier en après-midi, la direction de l'OSM avait convié les médias à une conférence de presse ce matin, en vue de présenter son nouveau directeur musical. Cette annonce officielle, qui doit être faite à 10h30 aujourd'hui, mettra fin à un long suspense déclenché par le départ-surprise de Charles Dutoit en avril 2002.

Kent Nagano, entre deux représentations à l'opéra de Los Angeles — une *Madame Butterfly* qu'il a dirigée dimanche et une *Femme sans ombre*, demain —

VOIR PAGE A 8: NAGANO

Jean Pelletier est mis à la porte de Via Rail

Ses propos à l'endroit de Myriam Bédard lui ont coûté son poste

KARINE FORTIN
PRESSE CANADIENNE

Ses commentaires désobligeants sur la championne olympique Myriam Bédard ont coûté son poste de président du conseil d'administration de Via Rail à Jean Pelletier.

L'ancien chef de cabinet de Jean Chrétien a été démis de ses fonctions, hier, par le ministre des Transports et responsable de la société d'État, Tony Valeri, au nom du gouvernement du Canada. «La destitution de M. Pelletier est immédiate», peut-on lire dans le communiqué transmis vers midi.



MIKE CASSESE REUTERS

Jean Pelletier photographié lors de la présentation d'une nouvelle locomotive de Via Rail, à Toronto, le 16 novembre 2001.

Le ministre Valeri a souligné qu'il était «tout à fait inapproprié pour le président d'une société d'État de tenir de tels propos à l'égard de quelqu'un qui a mis en lumière des actes répréhensibles en milieu de travail». Dans une lettre au premier ministre datée du 13 février, Myriam Bédard dit avoir été témoin de plusieurs «choses pas catholiques» alors qu'elle travaillait au service du marketing de Via Rail.

VOIR PAGE A 8: PELLETIER

INDEX

7	78313 00065 8	Annances..... B 5	Idées..... A 7
		Avis publics .. B 4	Météo..... B 5
		Culture..... B 8	Monde..... A 5
		Décès..... B 5	Mots croisés .. B 4
		Économie..... B 1	Sports..... B 6
		Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

Aristide: «On m'a forcé»

Vif démenti de la Maison-Blanche

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Coup d'État américain en Haïti? Une controverse s'est ouverte sur les conditions de départ de Jean-Bertrand Aristide. La Maison-Blanche, le Pentagone et le secrétariat d'État faisaient front commun hier pour démentir des allégations selon lesquelles les États-Unis, subitement pressés de voir partir Aristide, l'auraient forcé à quitter le pays à la pointe du fusil dans la nuit de samedi à dimanche.

C'est pourtant ce qu'a affirmé hier le président haïtien dans un entretien téléphonique avec l'Associated Press arrangé par le pasteur Jesse Jackson. Interrogé à savoir s'il a quitté Haïti de son plein gré, le président déchu a rapidement répondu: «Non, on m'a forcé à partir». «Des agents m'ont dit que si je ne parlais pas, ce n'était qu'une question de temps avant qu'ils ne commencent à tirer et tuer», a précisé Aristide au cours de ce bref entretien plusieurs fois interrompu par des parasites.

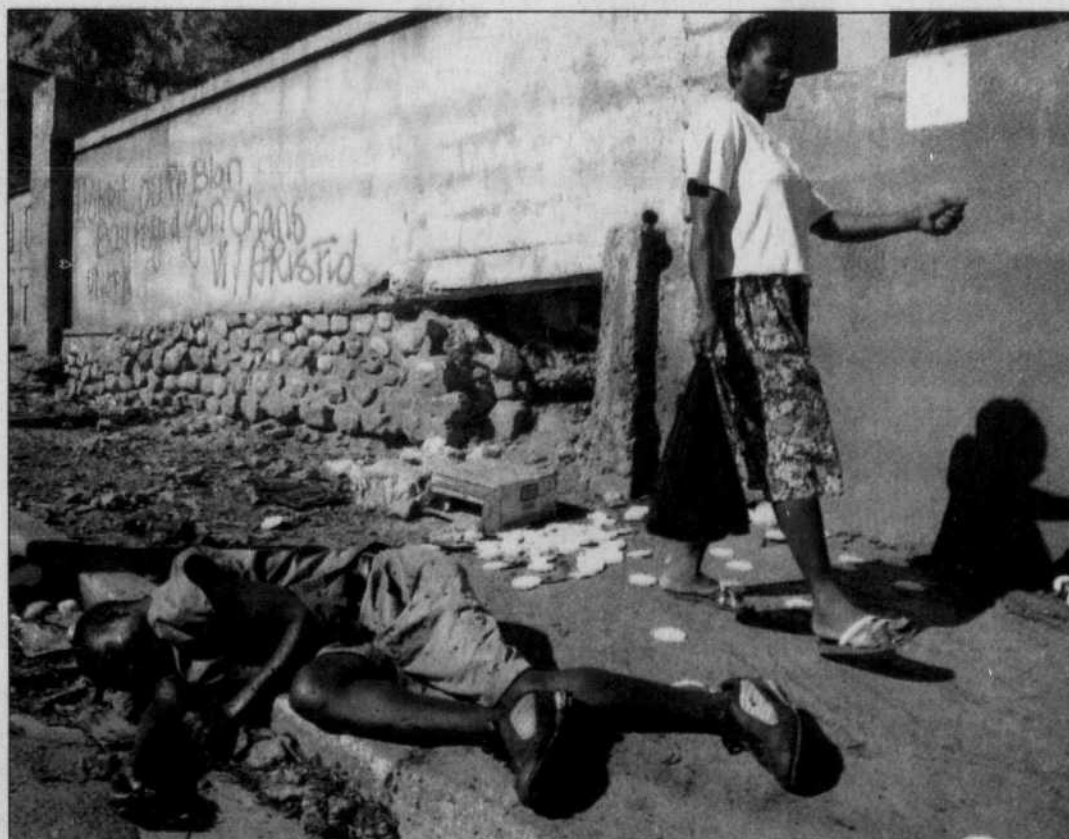
Affirmations «absurdes» et «sans fondement», a réagi le secrétaire d'État Colin Powell, qui a assuré que l'ex-

président haïtien avait contacté les États-Unis pour discuter des conditions de son départ et qu'il avait pris l'avion avec quinze de ses gardes du corps. «Nous ne l'avons pas forcé à monter dans l'avion. Il est monté de son propre gré», a assuré le secrétaire d'État. Le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld a lui aussi nié que le président Aristide ait pu être enlevé, ajoutant qu'il «serait absolument sidéré que cela soit le cas». Outré, le porte-parole de la présidence Scott McLellan a déclaré que «des théories de complot telles que celles-ci ne font rien pour aider le peuple haïtien à réaliser l'avenir auquel il aspire».

Les accusations d'expulsion *manu militari* viennent contredire la position officielle de la Maison-Blanche

VOIR PAGE A 8: ARISTIDE

- Autres textes en page A 2
- L'éditorial de Serge Truffaut, page A 6
- Les soldats étrangers prennent position dans Port-au-Prince, page A 5



DANIEL AGUILAR REUTERS

Une femme passe devant le cadavre d'un homme dans une rue de Port-au-Prince au lendemain du départ de Jean-Bertrand Aristide. Les États-Unis ont formellement démenti avoir forcé le président haïtien à quitter le pays à la pointe du fusil.

Mégaprocès des Hells: tous coupables

Le verdict tombe contre les neuf accusés après 12 jours de délibérations

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Après 12 jours de délibérations, le jury a mis un point final au mégaprocès des Hells Angels, hier, en condamnant les neuf accusés à 26 des 27 accusations de complot pour meurtre, gangstérisme et trafic de drogue portées contre eux, reconnaissant du coup leur contribution majeure à la guerre des motards.

Ponctué par de nombreux écarts de conduite de la part des avocats de la défense et affligé d'une légèreté lenteur, ce mégaprocès a débouché sur un verdict que plus personne n'attendait, près de trois ans après l'opération Printemps 2001, une rafle historique s'étant soldée par l'arrestation de presque tous les membres des Nomads, l'escouade d'élite des Hells Angels, et de leur filiale des Rockers.

VOIR PAGE A 8: MÉGAPROCÈS

- Au tour des Hells anglophones de subir leur procès, page A 4

IDÉES

Bush est-il vulnérable ?

Le bureau new-yorkais de la maison Léger Marketing a effectué un sondage sur les intentions de vote des Américains à la présidence des États-Unis. Les résultats indiquent que le démocrate John Kerry déferait le président George Bush. La ferveur anti-Bush est très forte chez les démocrates, ce qui laisse entrevoir une forte participation au scrutin. Par ailleurs, le bilan du président Bush devient maintenant un enjeu déterminant pour le résultat de l'élection alors que des enjeux comme l'emploi, la santé et l'éducation pourraient s'avérer déterminants.



George W. Bush

■ À lire en page A 7

• LES ACTUALITÉS •

Au tour des Hells anglophones de subir leur procès

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le procès de l'aile anglophone des Hells Angels s'est ouvert hier à Montréal devant le juge Jerry Zigman.

Walter Stadnick et Donald Stockford, deux présumés membres des Hells Angels, sont accusés conjointement de complot pour meurtre, trafic de stupéfiants, complot en vue d'un trafic de drogue et gangstérisme. À cela s'ajoutent 13 accusations de meurtre et trois tentatives de meurtre pour Stadnick seulement. Les deux individus, des orphelins de l'opération printemps, ont opté pour un procès en anglais devant un juge seul.

Compte tenu des nombreuses admissions fournies par leur avocat, Alan Gold, la cause devrait prendre environ quatre mois au lieu de deux ans. C'est la première fois que la pleine logique de l'opération Printemps se déploie devant un tribunal, puisque les deux accusés répondent de toutes les accusations portées contre eux en un seul procès. Dans les autres causes découlant de l'opération Printemps, la Justice avait séparé les accusations de meurtre des autres infractions.

Le procureur de la Couronne, Randall Richmond, a affirmé que les deux accusés n'avaient jamais été pris en possession de drogue. Personne ne les a vus sur des scènes de crime. Ils n'ont jamais appuyé sur la détente, ni même donné l'ordre d'éliminer quelqu'un. Mais ils faisaient partie des Hells Angels, une organisation qui a comploté pour faire assassiner les trafiquants de drogue qui refusaient de travailler pour les Hells et leurs filiales ou d'acheter leurs stupéfiants auprès des membres du gang. «Stadnick et Stockford savaient très bien ce qui se passait, et ils ont aidé ou encouragé [la guerre]», a dit en substance M^r Richmond.

La Couronne devra démontrer que les accusés, des citoyens de l'Ontario, étaient impliqués dans le trafic de drogue, qu'ils étaient au fait de la guerre des motards qui sévissait au Québec, malgré la distance et la barrière linguistique, et qu'ils ont prêté assistance aux membres du gang dans la réalisation de ce complot. La Couronne fera notamment entendre les délateurs (témoins repentis) des Rockers Stéphane Gagné et Serge Boutin, ceux du gang rival des Rock Machines Peter Paradis et Patrick Hépaud, de même que l'agent-source Stéphane Sirois. Écoute électronique, comptabilité des Hells et enregistrement des «messes», ces réunions des Rockers, viendront compléter cette preuve presque identique à celle présentée dans les autres causes, à l'exception que ce procès se déroule en anglais.

Michel Rose devait également subir son procès en anglais avec Stadnick et Stockford, mais il était absent hier. Rose devrait s'avouer coupable de certaines des accusations portées contre lui dès jeudi, en même temps qu'André Chouinard, un autre présumé membre des Hells.



Le graffiti prend parfois l'allure d'un dessin, parfois d'un message écrit. Dans les deux cas, il faut de la peinture en aérosol. SHAUN BEST, ARCHIVES REUTERS

Faut-il éliminer les graffitis ou réhabiliter les graffiteurs?

Deux conseillers du Plateau-Mont-Royal lancent le débat

ANTOINE ROBITAILLE
LE DEVOIR

Des conseillers municipaux du Plateau considèrent que Montréal fait trop de sensibilisation et pas assez de répression pour contrer le phénomène des graffitis à Montréal.

Christine Poulin et Nicolas Tétreault, tous deux élus de Vision Montréal dans le Plateau, en ont en particulier contre le Projet Graffiti (PG), un programme de sensibilisation et de prévention lancé l'automne dernier au coût de quelque 238 000 \$. L'argent provient en grande partie du Fonds Jeunesse Québec. L'arrondissement y a consacré 15 000 \$. Mme Poulin illustre sa critique entre autres par le fait que le responsable du PG passe selon elle le plus clair de son temps ces jours-ci à organiser un voyage de sensibilisation au Mexique pour huit graffiteurs. «Ces gens-là ont reçu de l'argent pour faire de la prévention et de la sensibilisation, et ils travaillent à un projet touristique. Ça me fâche, ça me frustre.»

Vérifications faites auprès de l'arrondissement et de Steve Salvaï, responsable du Projet Graffiti, un voyage est effectivement en train d'être organisé, mais en marge du PG. Il coûtera quelque 20 000 \$, qui seront fournis en partie par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (5500 \$), par le Fonds Jeunesse (2255 \$), par la contribution volontaire des jeunes (5500 \$) et par de l'auto-financement (7000 \$). M Salvaï souligne que les «graffiteurs» qui partici-

pent au voyage sont expérimentés et qu'ils ont commencé à organiser des soirées de financement.

Malgré ces précisions, Mme Poulin ne décolère pas: «Cet argent, même s'il ne vient pas de l'arrondissement ni de la Ville, vient en grande partie de l'argent public. Je ne vois pas en quoi ça va être bénéfique que ces jeunes fassent un voyage dans le sud. Je m'en paye un, moi, un voyage, de 2500 piastres, et je ne demande pas de subvention. Si [les gens du PG] veulent faire de la prévention et de la sensibilisation, qu'ils en fassent de façon concrète, ici, sur place.» Mme Poulin, sur un ton presque rageur, propose qu'on fasse «laver par les graffiteurs les dessins qu'ils ont faits sur les murs». Ainsi, dit-elle, «ils comprendraient peut-être le coût social qu'ils occasionnent.» Elle affirme que Montréal devrait prendre exemple sur l'ancienne ville d'Outremont, «qui était beaucoup plus sévère». La ville «poursuivait, le parti se trouvait impliqué, et il devait payer. Nous, on est complètement laxistes. Et c'est pour ça qu'on se retrouve avec des quartiers complètement décimés, gri-bouillés d'un bord à l'autre». Nicolas Tétreault abonde dans ce sens et estime que les sommes investies dans le PG auraient dû servir à acheter des outils pour enlever les graffitis. «J'ai un restaurant moi, et dès qu'il y avait un graffiti sur mon mur, je l'enlevais. Les graffiteurs se sont tannés et ne reviennent plus.»

Rapport

Mme Poulin prévoyait déposer hier soir au Conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal un rapport

de 87 pages sur les différentes façons de lutter contre le phénomène des graffitis dans 18 villes du monde, dont 14 villes nord-américaines. Dans le rapport dont elle a envoyé une copie au *Devoir*, la conseillère propose plusieurs recommandations, dont elle n'a toutefois pas évalué les coûts: l'instauration d'une ligne 311-Graffiti qui permettrait aux citoyens de téléphoner pour signaler un graffiti et demander qu'on l'efface; l'intégration dans les écoles de projets anti-graffitis; faire des demandes auprès d'entreprises comme Bétonel, Sico, etc. pour obtenir des «programmes de recouvrement de graffitis commandités».

Helen Fotopulos, mairesse de l'arrondissement, ne partage pas la vision répressive de Mme Poulin. Elle estime au reste que rien ne prouve qu'il y ait eu augmentation du nombre de graffitis sur le Plateau. «Les plaintes en cette matière étaient de 66 en 2002 et de 67 en 2003.» Selon elle, il n'y a pas de solution simple à ce problème et Montréal a choisi la bonne approche en permettant aux jeunes d'exprimer leur révolte, de la canaliser, mais dans des espaces autorisés. Quant à Steve Salvaï, du Projet Graffiti, il insiste pour dire que son projet ne fait nullement la promotion du graffiti illégal. Il est constitué notamment d'ateliers de dessin fondé sur l'idée que le graffiti est une forme d'art qui fait partie de la culture Hip Hop. «Au fond, on sensibilise les jeunes de 12 à 25 ans au fait que le graffiti illégal n'est pas correct et qu'il comporte des conséquences tout en les encourageant à s'exprimer par cette forme d'art.»

Énergie: le vent du large pourrait amener les Européens sur la voie de l'autosuffisance

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'énergie éolienne produite en mer, ou «off shore», peut combler le tiers des besoins globaux en électricité de toute l'Europe en 2020, révèle une étude divulguée hier à Londres par le mouvement Greenpeace.

«Et pourquoi pas au Québec et au Canada?», lance le porte-parole du mouvement de ce côté-ci de l'Atlantique et responsable de la campagne sur les changements climatiques, Steven Guilbeault, en réaction au dossier publié samedi par *Le Devoir* sur l'énorme potentiel éolien du Québec.

Le rapport publié hier à Londres a été réalisé par Garrad Hassan, un spécialiste réputé pour son expertise et son indépendance par rapport aux promoteurs de projets éoliens. Selon cette étude, le développement de la production éolienne dans les mers européennes pourrait combler les besoins de 150 millions de résidences avec une production éolienne totale de 720 TWh, soit le tiers des 2521 TWh dont aura besoin ce continent en 2020. La puissance éolienne installée atteindrait alors 240 000 mégawatts (MW).

L'étude, qui porte autant sur le potentiel des mers que sur les pro-

blèmes techniques et la planification industrielle et économique de cette filière énergétique verte, exigerait la construction de 50 000 turbines à vent. Leur production totale équivaldrait à celle de l'ensemble des réacteurs nucléaires d'Europe.

Le rapport, intitulé *Sea Wind Europe* (www.greenpeace.org.uk) estime que cette stratégie énergétique permettrait de créer trois millions d'emplois, de susciter un marché énergétique de plusieurs milliards d'euros, de placer l'Europe sur la voie de l'autosuffisance énergétique et de la production propre tout en fournissant aux Européens une énergie moins chère que celle produite par le charbon et le nucléaire, si l'on tient compte du coût social et environnemental de ces filières polluantes.

«Le Canada et le Québec possèdent parmi les meilleurs sites éoliens en Amérique du Nord. Malgré cela, nous traînons la patte dans ce secteur d'avenir puisque nous n'investissons pas suffisamment dans cette technologie», commente Steven Guilbeault. Les gouvernements canadiens et québécois passent à côté d'une filière énergétique dont ils pourraient être les leaders mondiaux. Avec le dossier du Suroît, qui a soulevé l'ire populaire, le Québec devrait s'imposer dans ce secteur de pointe.»

«Les dirigeants de la planète, poursuit le porte-parole de Greenpeace Québec, sont confrontés aux deux problèmes majeurs de la sécurité énergétique et des changements climatiques. *Sea Wind Europe* montre que les parcs d'éoliennes en mer, et sur terre, peuvent devenir la colonne vertébrale de l'énergie propre dans le monde. Du même coup, ce rapport dément le mythe que les énergies renouvelables ne peuvent pas être une solution à grande échelle. Ce qui est envisageable pour l'Europe, l'est aussi pour le Canada et le Québec. Il suffit que Paul Martin et Jean Charest prennent le virage vert. Mais en auront-ils le courage?», se demande Steven Guilbeault.

Le rapport précise sur la foi de sondages qu'entre 70 et 80 % de la population européenne appuie le développement de l'énergie éolienne.

Présentement, l'Allemagne vient en tête des pays européens avec sa production éolienne, laquelle atteignait fin 2003 quelque 14 609 MW. Ce pays est suivi par l'Espagne (6202 MW), le Danemark (3110 MW), les Pays-Bas (912 MW) et l'Italie (904 MW). En comparaison, le Québec compte une puissance éolienne installée de 100 MW, laquelle sera portée dans dix ans à 1000 MW.

EN BREF

Un journaliste palestinien est tué à Gaza

Gaza (AFP) — Un journaliste palestinien, qui travaillait également pour le bureau local de l'Autorité palestinienne, a été tué par balles

par des hommes masqués tôt ce matin à Gaza, ont annoncé à l'AFP des sources médicales et du syndicat des journalistes. Khalil al-Zibani, 59 ans, a été pris pour cible par plusieurs hommes masqués alors qu'il quittait son bureau dans le centre de Gaza et est mort atteint de plusieurs balles, ont indiqué des sources médicales. Al-Zibani dirigeait un bimensuel sur les droits de l'Homme et était également conseiller du président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, a précisé le syndicat des journalistes palestiniens. L'assassinat d'al-Zibani est la dernière en date d'une série d'attaques contre des journalistes dans les territoires palestiniens dans le but, selon des médias locaux, d'intimider les médias locaux.

L'aquarelliste Toni Onley meurt dans un écrasement

Vancouver (PC) — L'aquarelliste Toni Onley a trouvé la mort lors de son hydroparc s'est écrasé dans la rivière Fraser, dimanche. Agé de 75 ans, membre de l'Ordre du Canada, Onley était un aquarelliste de grand talent. Reconnu pour ses paysages de la côte ouest, Onley se servait de son hydroparc pour localiser ses sujets. Ce n'est qu'hier que la police l'a identifié comme le pilote de l'hydravion qui s'est écrasé près de Maple Ridge, à l'est de Vancouver. Né en Angleterre, Onley avait immigré au Canada en 1948.

LE DEVOIR

en collaboration avec

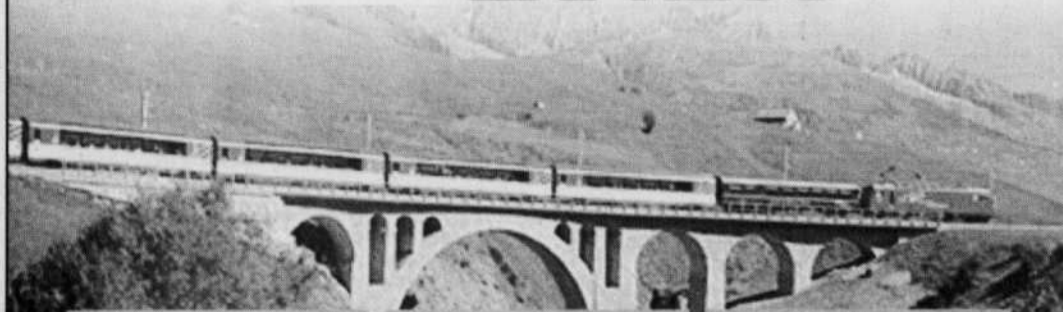
SOLO BEC
TOURS INC.

SWISS
+

Swiss
International
Air Lines

vous offre la chance de GAGNER une tournée avec le

GLACIER EXPRESS



LUGANO
Hôtel Albato

LUCERNE
Hôtel Central

ZURICH
Hôtel Welcome Inn

Rhätische Bahn

matterhorn
gothardbahn

Suisse
tout naturel

raillour
SUISSE

SBB CFF FFS

Consultez www.solbectours.com

LE DEVOIR

Retournez à: Concours Glacier Express, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3S1

Le tirage aura lieu le 25 mars 2004 à 15h.

Faites-nous parvenir les coupures de participation avant le 24 mars 2004 à 17h30. Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe.

Les reproductions électroniques ne seront pas acceptées.

Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du *Devoir*. Valeur de 3 150 \$.

Nom :
Adresse : App. : Ville :
Code postal : Courriel :
Téléphone : (rés.) (bur.) Abonné(e) : Oui Non
Question : Dans quel pays retrouve-t-on le Glacier Express?

MIEUX
CONSOMMER

LES ACTUALITÉS

PELLETIER

SUITE DE LA PAGE 1

Mme Bédard affirme avoir été congédiée en janvier 2002 après avoir refusé d'être mutée chez Groupaction. La direction du transporteur a cependant démenti ces allégations.

Réagissant à ces révélations, M. Pelletier a qualifié la biathlète de « pauvre petite fille qui fait pitié, une fille qui n'a pas de conjoint ». Ces propos avaient soulevé un tollé de protestations au sein du Parti libéral du Canada, secoué depuis quelques semaines par le scandale des commandites. L'ancien maire de Québec, connu pour sa verve assassine, s'était excusé vendredi après-midi, dans un bref communiqué. Ses regrets n'ont visiblement pas suffi à redonner confiance au cabinet de Paul Martin, qui souhaite se démarquer de l'administration précédente.

« Mon gouvernement est arrivé au pouvoir avec l'engagement de changer la façon de faire les choses. La décision que nous prenons aujourd'hui entend refléter cet engagement », a souligné le premier ministre Martin, de passage à New York.

« J'ai dit moi-même que, lorsqu'une personne voulait aller de l'avant avec de l'information sur toute la situation des commandites, cette personne devait avoir la possibilité de le faire. Et non seulement ça, mais elle devait être encouragée à le faire », a rappelé M. Martin. « Ça veut dire que quand une employée, comme dans le cas de Mme Bédard, avait quelque chose à dire, il fallait l'encourager et non pas faire des commentaires pour la décourager. Alors c'est pour cela que nous avons agi ce matin. »

Pas de dédommagement

M. Pelletier n'a pas reçu d'offre de dédommagement pour la fin abrupte de son contrat, qui devait normalement venir à échéance en septembre 2006. Les mécanismes en place lui permettront de faire valoir ses droits s'il estime qu'il est victime d'une injustice, a souligné la porte-parole du Bureau du premier ministre, Amy Butcher. Normalement, l'administrateur devrait cependant avoir droit à une prime de séparation équivalente à une semaine de salaire par année de service effectuée. M. Pelletier a été nommé en septembre 2001.

D'après François Jubinville, du Bureau du Conseil privé, à Ottawa, le salaire d'un président du conseil d'une société d'Etat est compris entre 189 700 \$ et 234 300 \$ par an. Il toucherait donc au moins 7296 \$.

« Une action juste »

Myriam Bédard a applaudi hier au congédiement de M. Pelletier. « Je pense que l'action du gouvernement est juste. Je pense que c'est l'action qu'ils devaient prendre », a-t-elle déclaré à RDI. A son avis, ce vote de non-confiance pourrait inciter d'autres personnes ayant été témoins de gestes discutables à prendre la parole.

« Le gouvernement veut faire la lumière dans cette histoire. Il y a certains actes comme celui qui a été fait aujourd'hui qui vont aider certaines personnes à vouloir parler. Peut-être même des gens qui ont perdu leur emploi avant que, moi, je n'ai été présente à Via Rail. On verra dans le futur », a-t-elle dit.

Mme Bédard a rencontré hier matin un proche collaborateur de Paul Martin, Francis Fox, avec qui elle dit s'être entretenue pendant environ une demi-heure « de toutes sortes de choses qui ne concernent pas la situation ». M. Fox lui aurait notamment fait part de la sympathie du premier ministre.

Pour le moment, l'ancienne athlète affirme ne pas avoir l'intention de poursuivre Jean Pelletier. « Ma préoccupation c'est de récupérer mon emploi. C'a toujours été ça. On va voir ce qui va arriver dans les prochains jours », a-t-elle insisté.

Le gouvernement soutient qu'il a les mains liées dans ce dossier puisqu'il n'a pas de droit de regard sur la gestion quotidienne de Via Rail. M. Fox, qui est secrétaire du cabinet du premier ministre, aurait cependant assuré Mme Bédard que la question serait soumise à la direction de l'entreprise.

Via Rail s'excuse

Dans une déclaration écrite, le transporteur a pris acte de la décision du gouvernement et a offert ses excuses à la double médaillée olympique ainsi qu'à « toutes les Canadiennes pour la nature et le ton [des] remarques » de son ancien président du conseil. Le pdg par intérim, Paul Côté, a en outre fait part au ministre Valéri de son intention d'enquêter sur « les inquiétudes de Mme Bédard concernant son passage à Via » ainsi que sur les relations entre la société et les agences publicitaires.

M. Côté remplace le président et chef de la direction Marc LeFrançois, suspendu sans solde par Paul Martin, la semaine dernière. Proche de Jean Chrétien, le gestionnaire figure parmi les dirigeants de sociétés d'Etat visés par le rapport de la vérificatrice générale sur le programme des commandites.

M. LeFrançois avait jusqu'à hier pour expliquer son rôle dans les transactions douteuses impliquant Via. Le ministère des Transports a confirmé avoir reçu les réponses exigées. Les autorités doivent maintenant étudier ces documents et faire leurs recommandations au cabinet. Le gestionnaire ne retournera pas au travail avant la fin de ces procédures.

Hier, le chef du Bloc québécois Gilles Duceppe a assuré qu'il continuerait à talonner le gouvernement afin de faire la lumière sur le scandale. « On demandait que M. Pelletier soit congédié. Je crois donc qu'ils ont pris la bonne décision, a-t-il confié à la Presse canadienne. Cependant, que M. Martin ne croit pas que ça règle toute l'affaire des commandites. C'est un épisode parmi beaucoup d'autres. »

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

GAGLIANO

SUITE DE LA PAGE 1

Le gouvernement voulait des résultats en matière de commandites, de communication et de visibilité du gouvernement du Canada. [...] Évidemment, afin de pouvoir procéder rapidement, il fallait une capacité au sein de la bureaucratie et la décision a été prise qu'on utiliserait la DGSCC », a relaté M. Quail au comité en ajoutant: « C'est ce qui explique la relation très directe entre le ministre et la DGSCC, en particulier son directeur [Chuck Guité]. »

L'ex-haut fonctionnaire venait de se faire demander quel genre de pression politique il subissait en tant que grand patron du ministère des Travaux publics. Il s'est lancé dans une longue réponse de quelques minutes en insistant sur la volonté du ministre d'alors, Alfonso Gagliano, d'être impliqué de très près dans ce programme, ce qui ne constitue pas une pratique normale dans la fonction publique.

« J'aurais pu dire: "Monsieur le ministre, vous ne pouvez pas parler directement à ce groupe, vous devez passer par moi chaque fois que vous voulez leur parler." Je n'ai pas fait cela. Le ministre voulait avoir ces discussions, il voulait être impliqué. Il avait une responsabilité: c'était lui qui avait signé la soumission au Conseil du trésor! Il avait obtenu l'approbation directe d'aller de l'avant et de faire cela. Il voulait aller de l'avant et c'est ce qu'il a fait en travaillant directement avec la DGSCC. »

« Évidemment, c'est une situation très difficile pour un sous-ministre », a ajouté M. Quail. Le fonctionnaire ne va pas jusqu'à dire qu'il avait reçu un ordre formel de ne pas se mêler du programme des commandites. « Je ne suis pas certain que quiconque m'ait dit de ne pas m'impliquer. »

Le député bloquiste Odina Desrochers n'en est pas sûr. « Comment expliquer que M. Quail ne savait pas ce qui se passait dans cette [direction]-là à part qu'il se soit fait dire: "Tu l'occupes de l'ensemble du ministère sauf de cette petite boîte-là." »

Alfonso Gagliano devrait comparaître devant le comi-

té le 18 mars prochain, toute la journée. L'épisode pourrait être éprouvant pour l'ex-ambassadeur rappelé du Danemark puisque l'opposition le considère désormais comme le cerveau de toute cette opération qui, soutient-elle, a permis de récompenser les agences de publicité amies du Parti libéral du Canada.

Malgré sa version des faits, M. Quail ne s'est pas attiré les sympathies du président du comité des Comptes publics, John Williams. « Un sous-ministre ne peut pas se disculper en disant qu'il était contourné, a fait valoir le président du comité des Comptes publics. Il savait ce qui se passait. Il avait la responsabilité de savoir ce qui se passait. Il avait la responsabilité des décisions prises au sein de son ministère. » L'écho n'est pas le même du côté de la libérale Mariene Jennings, qui dit éprouver « une certaine pitié pour M. Quail ». « S'il avait des préoccupations, où pouvait-il les soulever? » Après tout, un sous-ministre relève de... son ministre.

Intérêt national

Ran Quail est formel: il s'agissait d'un programme hautement prioritaire pour le gouvernement. « Ce n'est pas tous les jours que vous recevez une soumission du Conseil du trésor pour améliorer les communications, accompagnée d'argent sonnant, qui est signée à la fois par le ministre et le premier ministre. Je n'avais pas besoin qu'on me fasse un dessin! »

Comme le rapportait *Le Devoir* la semaine dernière, la seule trace de la création du programme des commandites semble être une soumission déposée au Conseil du trésor en novembre 1996 demandant l'octroi de 17 millions de dollars par année pendant deux ans signée par la ministre des Travaux publics, Diane Marleau, et, fait exceptionnel, par le premier ministre Jean Chrétien. L'année suivante, une autre demande de 18,8 millions était déposée sous les signatures de MM. Gagliano et Chrétien.

La vérificatrice générale Sheila Fraser a dénoncé dans son rapport la façon dont le programme des commandites était géré: des 250 millions dépensés entre 1997 et 2001, 100 millions sont allés à des agences de publicité sous forme de commissions et honoraires

ARISTIDE

SUITE DE LA PAGE 1

selon laquelle le président Aristide a sollicité l'assistance américaine pour quitter Haïti après s'être résigné à la démission, de son propre chef, « pour éviter un bain de sang ». Elles ont aussi été portées hier par un vieil ami d'Aristide et influent lobbyiste noir américain, Randall Robinson, ex-président de TransAfrica, une organisation basée à Washington qui avait contribué à convaincre l'ancienne administration de Bill Clinton de rétablir M. Aristide dans ses fonctions présidentielles en 1994. M. Robinson a déclaré avoir reçu hier, de Bangui en République centrafricaine, un appel téléphonique de M. Aristide dans lequel ce dernier affirmait avoir été kidnappé par des marines dans la nuit de samedi à dimanche avant d'être embarqué de force dans un avion. « Il m'a demandé de dire au monde que c'était un coup d'Etat », a déclaré M. Robinson à l'AP.

L'accusation est intéressée, mais elle recoupe un certain nombre d'informations qui donnent à penser que le

président, cherchant toujours à s'accrocher au pouvoir, a été physiquement contraint à l'exil. Un texte de la BBC indiquait hier qu'Aristide s'était battu « jusqu'à la fin » pour conserver le pouvoir. La dépêche rapporte que, selon une source, il résistait encore à son expulsion dans l'escalier qui menait à l'avion sur le point de partir. D'autres allégations relevées ces derniers jours par *La Presse* et *Radio-Canada* veulent qu'on l'ait menacé d'accusations de trafic de drogue et qu'on l'ait menotté à un moment donné pour lui faire comprendre qu'il n'avait d'autre choix que de signer sa lettre de démission.

Indication supplémentaire: le journal français *Libération* rapportait hier qu'après le départ d'Aristide, un de ses journalistes était entré dans la résidence présidentielle déserte, située à Tabarre, dans les hauteurs de Port-au-Prince, pour y découvrir, tapi, le concierge de la demeure, bouleversé par les événements de la nuit. L'homme raconte que l'ex-président a été enlevé par l'armée américaine: « Des Blancs américains sont venus le chercher en hélicoptère. Ils ont emmené aussi les hommes chargés de sa sécurité. C'était vers deux heures du matin. Lui ne pouvait pas partir. Les soldats américains l'ont forcé. A cause des armes qu'ils pointaient sur lui, il a été obligé de les

sans que le gouvernement canadien n'en ait eu pour son argent. Mme Fraser a entre autres dénoncé le caractère arbitraire des décisions prises quant aux événements recevant une commandite et la détermination du montant de cette commandite. Le choix des agences de publicité pour acheminer les commandites semblait tout aussi obscur.

Or, le témoignage de M. Quail hier est éloquent également sur ce point. C'est aussi le ministre Alfonso Gagliano qui a insisté pour que la petite équipe de Chuck Guité (la DGSCC) soit responsable à la fois du programme comme tel et de l'octroi des contrats aux agences de publicité. Et ce, bien qu'un an plus tôt, en 1996, un rapport accablant d'Ernst & Young ait démontré que cette équipe n'avait pas « d'expertise » pour mener à bien cette seconde tâche et que des apparences de « favoritisme » planaient.

« Cela fonctionnait comme cela principalement parce que le ministre voulait que la DGSCC soit responsable du programme des commandites dans sa totalité », a déclaré M. Quail. L'ex-sous-ministre a ajouté qu'il se serait attendu qu'à l'intérieur de l'équipe, les deux tâches soient confiées à des personnes différentes, ce qui n'était pas le cas. Dans les faits, Chuck Guité assumait toutes les fonctions.

Selon M. Quail, c'est d'ailleurs à la demande d'Alfonso Gagliano que ce même Chuck Guité est devenu plus influent dans la fonction publique. En langage bureaucratique, il est passé de la cote EX-3 à EX-4 en avril 1998, ce qui lui permettait de relever directement du sous-ministre de Travaux publics plutôt que d'un des multiples sous-ministres adjoints. « M. Guité m'en a parlé et il en a aussi parlé avec le ministre. Le ministre a soulevé la question avec moi. Il a dit qu'il voudrait que je regarde s'il était possible de reclasser M. Guité comme un EX-4. » Ce qu'il a accepté de faire.

M. Quail insiste par ailleurs sur un point: il ne s'est jamais fait demander de contrevenir aux règles du ministère. Il rappelle que, dans la soumission du Conseil du trésor, il était dit que les règles devaient être respectées. « Il [Alfonso Gagliano] ne m'a jamais dit: "Allons de l'avant, faisons cela et contrevenons à toutes les règles." »

suivre. Les Américains sont les plus forts après Dieu.

Dans la foulée du gouvernement américain, le premier ministre Paul Martin, qui se trouvait hier aux Nations unies pour une autre raison, a balayé du revers de la main les allégations d'« enlèvement », estimant qu'il lui paraissait « très clair » qu'Aristide avait lui-même pris la décision de fuir le pays. De son côté, le ministre français des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, a expliqué que son départ avait été obtenu à l'issue « d'intenses consultations et d'une parfaite coordination franco-américaine ». La version officielle des événements veut que M. Aristide ait signé sa démission en présence des ambassadeurs américain et français à Port-au-Prince, avant d'être escorté par une cinquantaine de marines à l'aéroport.

Très hésitants, il y a à peine deux semaines, à se mêler même politiquement de la situation haïtienne, les États-Unis se targuent aujourd'hui d'intervenir en Haïti dans le respect de l'ordre constitutionnel haïtien et conformément au droit international. Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé dimanche soir l'envoi d'une force multinationale, si bien que, pour les Nations unies, la légalité a été respectée. « Aristide a démissionné », a tranché Kofi Annan.

NAGANO

SUITE DE LA PAGE 1

était attendu à l'aéroport par Madeleine Careau, directrice générale de l'OSM et Paul Fortin, directeur des opérations artistiques.

Le *Devoir* l'y attendait calmement tandis qu'une équipe de Radio-Canada, venue accueillir un journaliste de retour d'Haïti, fonçait recueillir ce scoop inespéré qui défilait devant ses yeux. Kent Nagano ne s'attendait ni aux flashes des photographes ni aux micros des journalistes. Entouré prestement par le comité d'accueil de l'OSM, il a refusé de se plier à l'exercice médiatique, sauf à la question d'un reporter qui lui a demandé s'il aimait la neige. Il a répondu par l'affirmative sans en dire davantage. Pour les commentaires substantiels, on attendra donc aujourd'hui. L'homme paraît modeste, presque intimidé, comme s'il n'imaginait pas qu'un chef d'orchestre puisse attirer ainsi l'attention.

En tout cas, Kent Nagano sourit comme si, au fond, la situation l'amusait, ce qui n'est pas le cas de la direction de l'OSM, visiblement contrariée. Rappelons que *Le Devoir* a annoncé en primeur la semaine dernière

la venue de M. Nagano à la direction de l'orchestre.

Kent Nagano sera donc le huitième directeur musical de l'OSM, après Wilfrid Pelletier (1935-1940), Désiré Defauw (1940-1957), Igor Markevitch (1957-1961), Zubin Mehta (1961-1967), Franz-Paul Decker (1967-1975), Rafael Frühbeck de Burgos (1975-1976) et Charles Dutoit (1977-2002). Tel que *Le Devoir* l'avait annoncé, l'heureux élu prendra ses fonctions lors de la saison 2006-07. Cette arrivée concrète dans plus de deux ans et demi soulève évidemment le problème des saisons 2004-05 et 2005-06.

Un chef de renom

Le choix de l'OSM est donc celui de s'octroyer les services d'un chef de grand renom international, dont le nom apparaît parmi les personnalités pressenties dès qu'un poste prestigieux se libère quelque part. Pas plus tard que la semaine dernière encore, alors que, d'après nos informations, le contrat était déjà signé avec l'OSM, on annonçait comme successeur potentiel de Daniel Barenboïm à Chicago. Ce poste, pour lequel Esa-Pekka Salonen, Michael Tilson-Thomas et David Robertson sont présentés dans le milieu musical comme des prétendants principaux, est, devant Pittsburgh et Dallas, celui dont l'attribution devient aujourd'hui la plus surveillée par les observateurs.

Kent Nagano conduira en parallèle, à partir de

2006, les opéras de Los Angeles et de Munich, son orchestre de Berkeley qu'il n'a jamais abandonné et l'OSM. Le fait d'être « l'orchestre de Kent Nagano » favorisera sans doute l'exposition médiatique internationale de l'OSM, en chute libre depuis deux ans.

Musicien intègre, Nagano est fidèle et très impliqué dans la vie des orchestres qu'il dirige. Connaissant ses habitudes, sa présence à temps « partiel », en tout cas nettement moindre que celle de Charles Dutoit, ne signifiera pas pour autant qu'il sera absent du développement artistique de la phalange montréalaise.

Kent Nagano, né à Berkeley en 1951, a été jusqu'ici directeur musical du Hallé Orchestra de Manchester de 1991 à 2000, de l'Opéra de Lyon de 1989 à 1999 et du Deutsches Symphonie-Orchester de Berlin (2000-2006). Il y a trois ans, au point culminant des remous qui ont agité la scène musicale berlinoise, il avait été présenté comme le futur directeur de l'Opéra d'Etat de Berlin, ce qui aurait fait de lui, aux côtés de Simon Rattle et Daniel Barenboïm, et même avant eux, l'acteur majeur de la musique à Berlin. Cela ne s'est pas fait et Nagano a trouvé, s'agissant de l'opéra, deux ports d'attache rêvés: Munich, à partir de 2006, où il fera tandem avec l'intendant Christoph Albrecht et Los Angeles, où il travaille avec Plácido Domingo, directeur du lieu. Espérons que Montréal répondra à ses attentes sur le plan orchestral.

MÉGAPROCÈS

SUITE DE LA PAGE 1

Huit des accusés (Luc Bordeleau, André Couture, Alain Dubois, Éric Fournier, Bruno Lefebvre, Richard Mayrand, Sylvain Moreau et Ronald Paulin) ont été reconnus coupables de trafic de drogue, de complot pour meurtre et de gangstérisme. Le neuvième, Sébastien Beauchamp, a échappé à la condamnation pour complot pour meurtre, mais, comme ses « frères de sang », il écope pour les infractions de trafic de drogue et de gangstérisme.

Vingt-six sur 27 pour le ministère public. La réussite est presque parfaite pour la procureure de la Couronne, Madeleine Giauque, qui ne cachait pas sa satisfaction. « C'est un très bon signe. Ça veut dire que les gens du public [les membres du jury] sont capables d'envoyer un message clair, et que de telles organisations criminelles ne sont pas tolérées. C'est un très bon verdict », a-t-elle commenté.

Selon Me Giauque, ce verdict unanime du jury, après 130 jours de travail acharné, prouve que l'ère de l'impunité est révolue pour les membres des Hells Angels et de leurs filiales. « On vient de leur montrer que leur sentiment de puissance est erroné, il n'est pas réel. C'est un faux sentiment de sécurité. Tôt ou tard, la justice va les rattraper », a dit Me Giauque. Avec l'aide de ses confrères Roger Carrière, Jean-Pierre Saint-Jean et François Brière, Me Giauque a plaidé depuis le début cette cause d'une complexité sans précédent.

Une business sanglante

La Couronne a fait entendre 146 témoins, dont un agent-source qui a infiltré les Rockers, Stéphane Sirois, deux délateurs (témoins repentis) des Rockers, Stéphane Gagné et Serge Boutin, et deux autres délateurs des Rock Machines/Bandidos, Peter Paradis et Patrick Hénault.

À ces témoignages s'ajoutent des milliers d'heures d'écoute électronique, d'observation et de filature accumulées en trois ans d'enquête. Le jury a pu visionner des « messes », ces fameuses réunions de planification où les Rockers discutaient à mots couverts de la guerre contre les Bandidos, du trafic de stupéfiants, de l'acquisition d'armes et des promotions ou rétrogradations à accorder aux membres du gang, selon leur « performance ».

La preuve s'est révélée d'une telle complexité que la défense a renoncé à l'attaquer de front. Dans l'espoir

vain d'ébranler la certitude du jury, ces huit avocats se sont contentés d'affirmer, dans leurs plaidoiries finales, que le ministère public n'avait offert aucun élément incriminant, qu'il tentait de noyer le poisson et que les témoins repentis (ou délateurs) entendus au procès manquaient de crédibilité.

La procureure de la Couronne, Madeleine Giauque, avait admis d'entrée de jeu qu'elle n'avait aucune preuve directe de complot pour meurtre à offrir contre les accusés. Mais en adhérent aux Rockers ou aux Hells Angels, ils ne pouvaient ignorer le but du gang; asseoir par le meurtre un monopole sur la vente de drogue à Montréal. Les accusés ont tous participé à l'effort de guerre, que ce soit en effectuant de la surveillance pour les leaders du gang, en se livrant au trafic de stupéfiants et en versant 10 % des revenus de leurs activités criminelles à un fonds commun servant à financer le conflit qui a fait des victimes à la dizaine. Les membres des Rockers avaient poussé le cynisme morbide jusqu'à désigner leurs ennemis des Bandidos comme des canards — canards boiteux, canards de plomb... canards à abattre, surtout.

La cause a démontré que la guerre avait tourné à l'avantage des Hells. A l'automne 2000, les Rock Machines avaient perdu presque toute emprise sur le trafic de drogue à Montréal cependant que l'organisation des Hells généraït un chiffre d'affaires de 110 millions par année. La comptabilité saisie par les policiers a révélé que l'avoir net du gang se chiffrait à plus de 14 millions de dollars à cette époque.

Une défense irrévérencieuse

Trois ans après leur mise en accusation, les accusés sont enfin fixés sur leur sort... du moins en partie. Six d'entre eux devront maintenant répondre d'accusations de meurtres déposées à la suite de l'opération Printemps. Il s'agit de Paulin (10 accusations de meurtres), Lefebvre (9), Couture (9), Fournier (6), Bordeleau (2) et Mayrand (2).

Rares sont les accusés qui ont osé défendre leur innocence avec le même acharnement que les neuf irréductibles du boulevard Gouin, qui s'étaient entourés d'avocats toujours belliqueux et batailleurs, mais rarement brillants, afin de livrer la guerre à l'appareil judiciaire et « la maudite police », dixit Pierre Panaccio, un avocat de la défense. Dix-huit des 42 coaccusés dans cette affaire ont effet reconnu leur culpabilité aux accusations de trafic de drogue, complot pour meurtre et gangstérisme. En échange, ils ont obtenu le retrait des accusations de meurtres portées contre eux.

À l'évidence, les neuf individus condamnés hier ne

bénéficieront pas d'un tel traitement et devront affronter une nouvelle fois la justice, bien qu'il revienne au bureau du Procureur général de prendre la décision finale. Leur cause de meurtre a été reportée au 3 mai. D'ici là, les neuf coupables reviendront devant le juge Béliveau, le 22 mars, pour les représentations sur sentence.

Contrairement aux accusés, l'heure de la libération a sonné pour le jury constitué le 4 février 2003. Le fardeau s'est révélé si imposant que les huit hommes et quatre femmes ont demandé d'être exemptés à vie de ce devoir de citoyen avant même d'amorcer leurs délibérations. Le juge Pierre Béliveau a consenti à cette requête inhabituelle.

Le jury a siégé pendant 130 jours, et il a dû ronger son frein à la maison pendant 102 jours parce que les avocats débattaient de points de droit en leur absence. Le juge Béliveau a dû entendre des requêtes qu'il a qualifiées « d'inutiles et futiles » de la part des avocats de la défense, à qui il a reproché de ne pas faire assez d'admissions. Cette intransigeance a inutilement rallongé le procès, qui coûtait en moyenne plus de 25 000 \$ par jour, selon le calcul du juge.

Le juge Béliveau a ordonné la reprise à zéro du procès, en juillet 2002, après avoir pris la relève du juge démissionnaire Jean-Guy Boilard. M. Béliveau a su éviter une nouvelle débâcle malgré les nombreuses provocations de certains avocats de la défense. Il a entre autres essuyé les moqueries et insinuations de la défense sur son manque d'impartialité.

D'un naturel patient, il s'est senti obligé de ramener le décorum, le 13 février 2003, en remettant une lettre d'avertissement aux huit avocats dans laquelle il dressait la liste de leurs torts.

Déterminé à « sonner la fin de la récréation », le Barreau a formé la semaine dernière un syndicat ad hoc pour enquêter sur le « comportement et [les] propos [honteux] » de certains avocats de la défense. Me Carrière et Me Giauque ont indiqué hier qu'il ne s'était pas passé une journée dans ce procès sans qu'ils n'essuient des commentaires scandaleux des avocats. « Pour nous, c'était intolérable. Ça n'avait aucun sens et ça n'avait certainement pas sa place dans une cour de justice », a dit Me Giauque.

A quelques rares exceptions, les avocats de la défense se sont distingués par leur arrogance, si ce n'est leur insignifiance, tout au long du procès. Le grand public retiendra surtout que sept d'entre eux (Lucie Joncas, François Bordeleau, François Taddéo, Guy Quirion, Dominique Larose, Lise Rochefort et Roland Roy) se sont partagés près de 16 millions de dollars en honoraires bonifiés de l'aide juridique.

